

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00233

Numéro SIREN : 338 219 157

Nom ou dénomination : ALAIN TOUEIX

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2020 sous le numéro de dépôt 5325

Greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/5325

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale
Renouvellement de mandat

Déposant :

Nom/dénomination : ALAIN TOUEIX

Forme juridique :

N° SIREN : 338 219 157

N° gestion : 1986 B 00233



ALAIN TOUEIX

Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros

Siège social : 7 rue Jean Mermoz - 63800 COURNON D'AUVERGNE

338 219 157 RCS CLERMONT FERRAND

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,

Le 23 juin,

A 9 heures,

La **société TFBL**, Société par actions simplifiée au capital de 1 800 000 euros, ayant son siège social 7, rue Jean Mermoz - 63800 COURNON D'AUVERGNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 843 730 201 RCS CLERMONT-FERRAND, représentée par son Président, **Monsieur Nicolas TOUEIX**,

Associée unique de la société ALAIN TOUEIX,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Nicolas TOUEIX, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et au Directeur Général,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Rémunération du Directeur Général,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



h. alouque

[...]

SIXIEME DÉCISION

Les mandats de la société AUVERGNE AUDIT LEGAL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christophe DUPIT, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, l'associée unique décide de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

[...]

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Pour la société TFBL
Monsieur Nicolas TOUEIX**

